

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**Séance du 20 septembre 2021**

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi vingt septembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

**Convocation** de M. Michel BREUILH en date du 13 septembre 2021

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Etaient présents : 18**

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

**Objet : 2- Signature de deux conventions d'utilité sociale avec Corrèze Habitat et Noalis**

**Le Bureau,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Considérant que les conventions d'utilité sociale (CUS) ont été rendues obligatoires pour tous les organismes d'habitations à loyer modéré par la loi du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MOLLE),

Considérant que la loi égalité et citoyenneté prévoit que les EPCI tenus de se doter d'un PLH sont associés à l'élaboration des dispositions de la CUS relative aux immeubles situés sur leur territoire et qu'à ce titre, en tant que personne publique, Tulle agglo peut décider d'être signataire des CUS conclues par les organismes HLM disposant d'un patrimoine sur le territoire,

Considérant qu'une CUS, contrat signé entre l'Etat et le bailleur, constitue également le cadre de contractualisation des rapports entre l'Etat, l'organisme HLM et les collectivités,

Vu les projets de conventions,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) autorise le Président à signer les conventions d'utilité sociale avec Corrèze Habitat et Noalis ainsi que tous documents utiles à cette affaire.

Fait et délibéré le 20 septembre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Michel BREUILH

